

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2016-DG-DS18-0001**

**Portant modification de la décision n° 2015-DG-DS18-0002
en date du 1^{er} septembre 2015**

Le directeur général de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code du travail ;
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de Monsieur Philippe DAMIE, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre,
Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS du Centre-Val de Loire N°2015-DG-DS-0011 en date du 2 novembre 2015,
Vu la délégation de signature aux directeurs du siège de l'ARS du Centre-Val de Loire N° 2015-DG-DS-0012 en date du 2 novembre 2015,

DECIDE

Article 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Zoheir MEKHLOUFI, en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Zoheir MEKHLOUFI, la délégation de signature sera exercée par Madame Marie VINENT, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale et responsable du pôle offre sanitaire et médico-sociale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Zoheir MEKHLOUFI et de Madame Marie VINENT, la délégation de signature sera exercée par Madame Adèle BÉRRUBÉ, ingénieure du génie sanitaire et responsable du pôle santé publique et environnementale.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Zoheir MEKHLOUFI, de Madame Marie VINENT et de Madame Adèle BÉRRUBÉ, la délégation de signature sera exercée par :

- pour les matières relevant du pôle « Offre sanitaire et médico-sociale » et dans l'ordre qui suit : Madame Anaïs MARTINS DA CRUZ, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Madame Alexandra BOTTON, contractuelle chargée des fonctions d'inspectrice et Monsieur Etienne PERRAULT, contractuel chargé des fonctions d'inspecteur,

- pour les matières relevant du pôle « Santé publique et environnementale », et dans l'ordre qui suit : Madame Virginie GRANDCLEMENT-CHAFFY, ingénieure d'études sanitaires, Madame Naïma MOUSALLI, infirmière de santé publique et Madame Frédérique VIDALIE, chargée des fonctions d'ingénieure d'études sanitaires.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Cher.

Fait à Orléans, le 4 janvier 2016
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Philippe DAMIE

« Annexe consultable à l'ARS Centre-Val de Loire et à la délégation départementale du Cher »